



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Novembre 2021

Pour une université inclusive

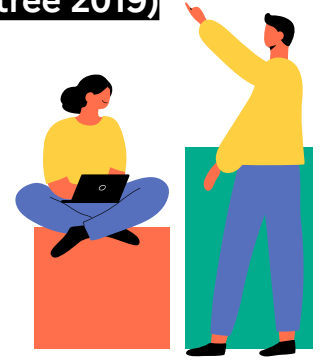


esr.gouv.fr

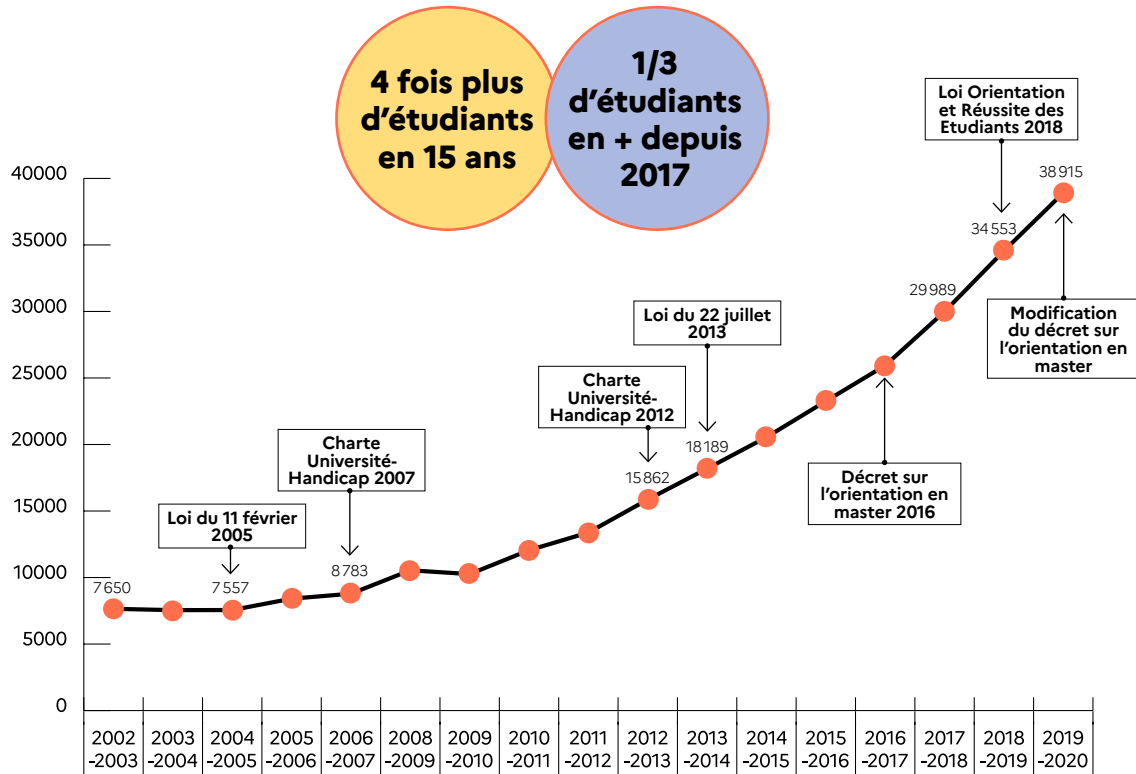
etudiant.gouv.fr

Évolution du nombre d'étudiants

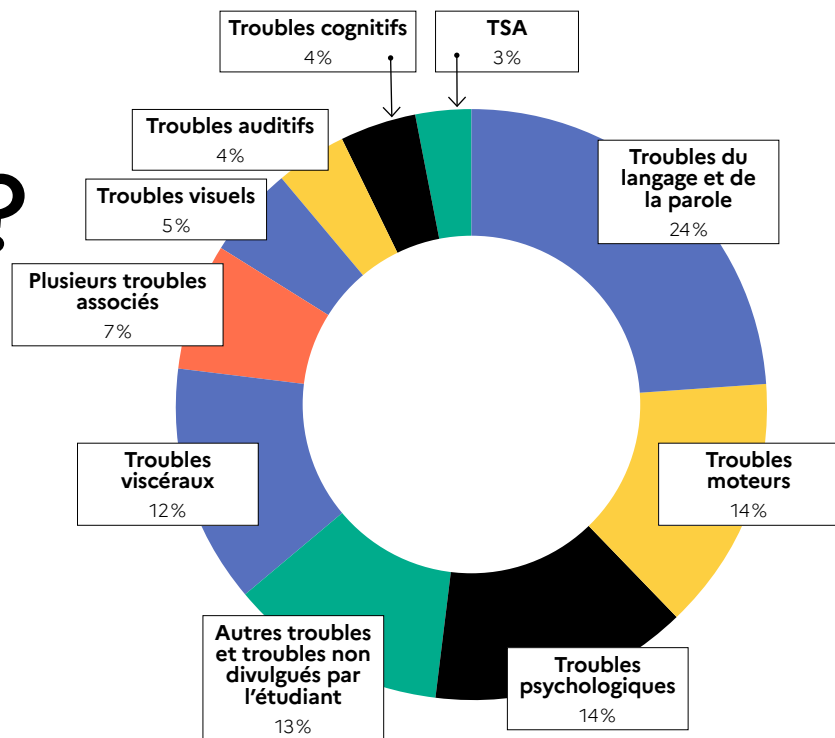
1,7%
étudiants en situation
de handicap
(rentrée 2019)



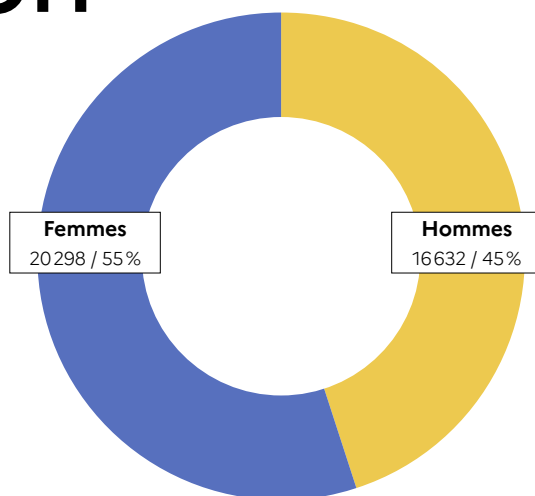
Enquête 2019 : évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap



Qui sont les étudiants en situation de handicap ?

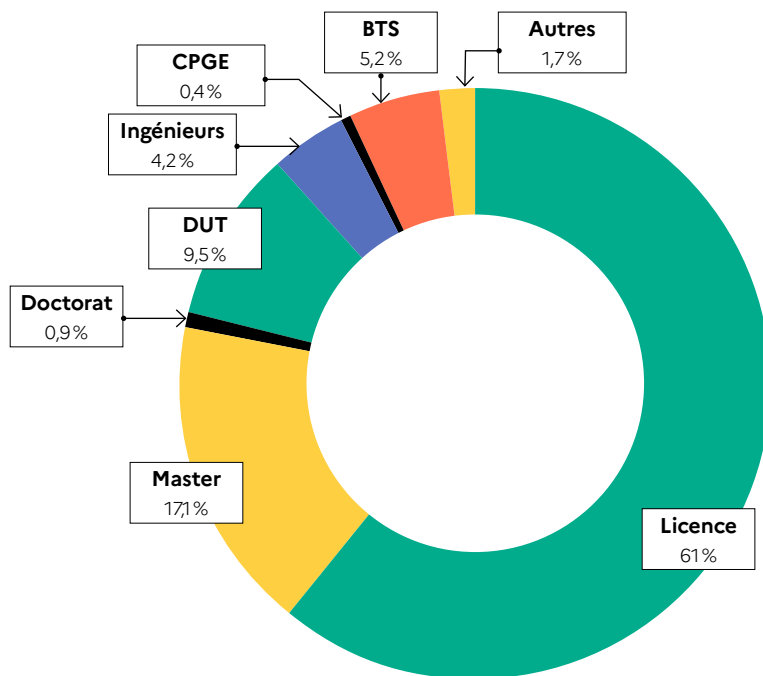


Répartition femmes / hommes

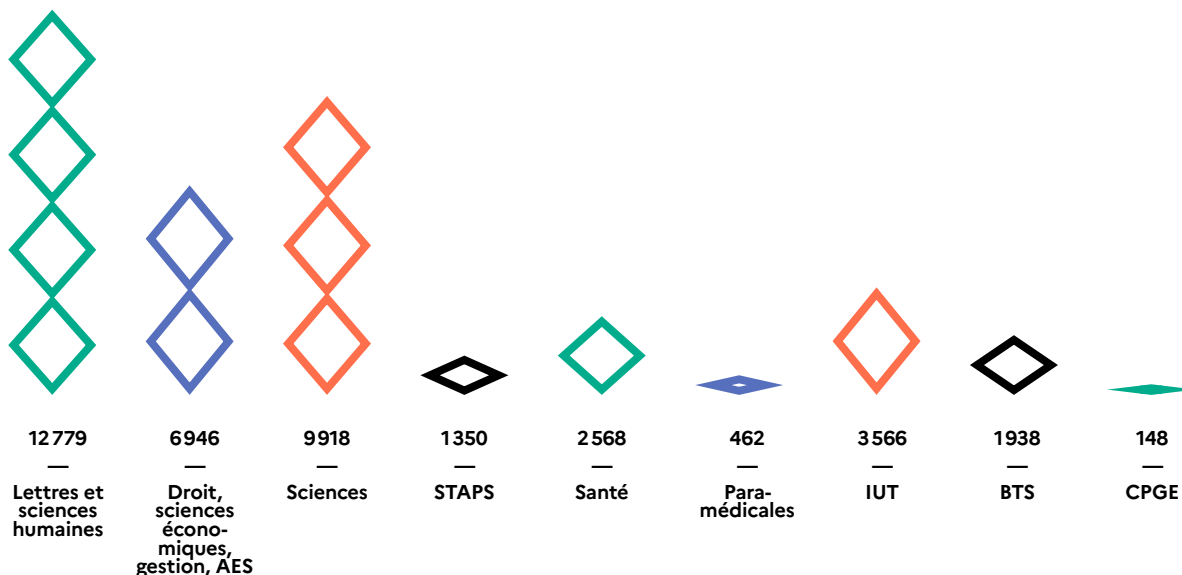


Dans quel niveau de formation sont-ils ? Dans quelle filière ?

Répartition des étudiants en situation de handicap par niveau de formation



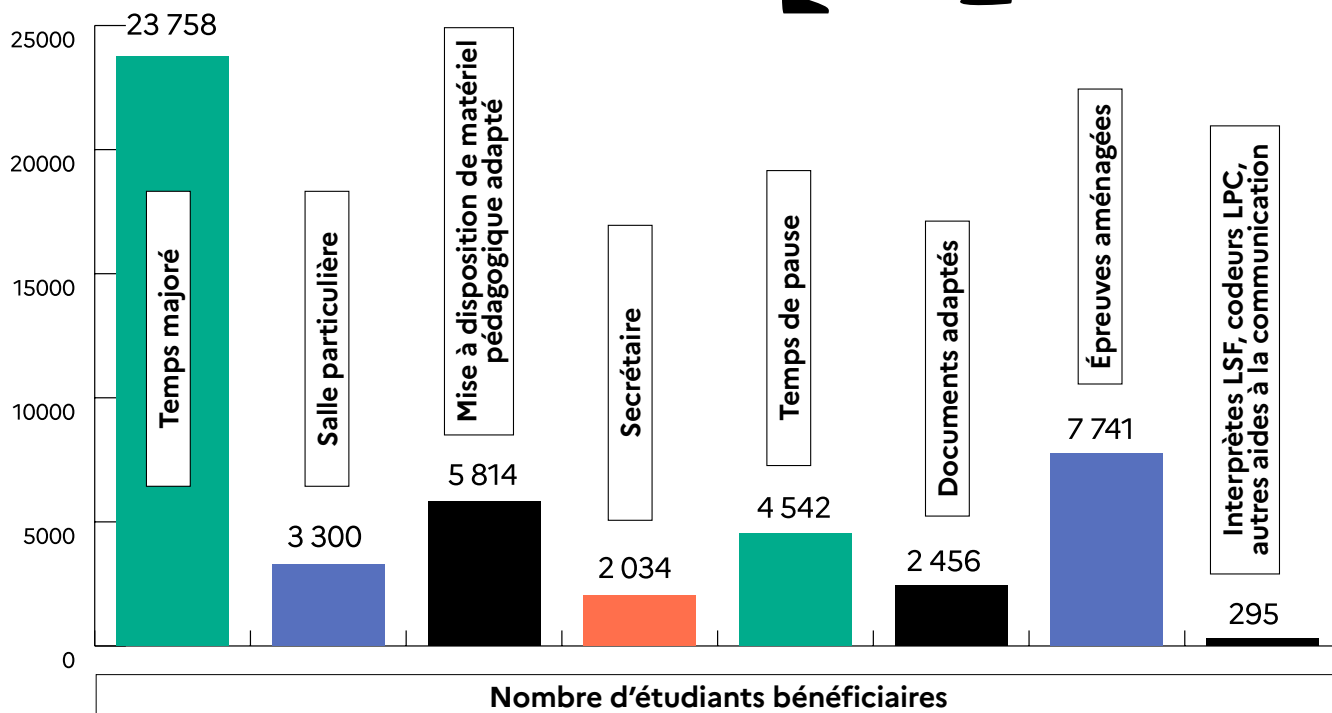
Nombre d'étudiants en situation de handicap par filière en 2019-2020



Des aménagements adaptés aux besoins de chacun



Aménagements lors des examens



Des aménagements adaptés aux besoins de chacun

Accessibilité pédagogique

Les établissements d'enseignement supérieur veillent à une accessibilité pédagogique des supports de formation, à favoriser la prise de notes par un pair, à mettre en place du tutorat, à mettre à disposition des espaces dédiés, du matériel pédagogique et des outils d'adaptation et aménagements, à une adaptation des conditions de passage des épreuves d'exams...

À venir

- Un accompagnement renforcé des missions handicap par le ministère (webinaire, guide, journée nationale des réseaux handicap...).
- Un état des lieux et accompagnement des établissements à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas directeurs du handicap.
- Une cartographie des initiatives innovantes d'accessibilité pédagogique.
- L'exigence d'un critère d'accessibilité pédagogique lors des prochains appels à projets numériques.



Le rectorat et l'Université de Strasbourg renforcent leur coopération pour faciliter l'orientation des jeunes en situation de handicap



- À l'Espace Avenir, deux **référentes** accompagnent individuellement les jeunes avant leur arrivée à l'université et tout au long de leur parcours dans le cadre du **pôle de liaison enseignement secondaire / enseignement supérieur**.
- **Mutualisation des informations sur le site internet du rectorat et celui de l'université.**
- Mise à disposition d'un guide **Construire son parcours, des études à l'emploi avec un handicap, numéro Handi+** réalisé avec l'ONISEP, complété par **4 vidéos** qui expliquent aux jeunes le dispositif d'accompagnement de l'université.
- Mise à disposition d'un second guide **Accueillir un élève avec autisme** (avec un volet transition vers le supérieur).
- Possibilité de stages d'**immersion** à l'université pour affiner le projet d'orientation.

Les dispositifs d'accompagnement mis en place pour les étudiants

L'accès au supérieur



- **Accessibilité du site d'information Parcoursup.**
- **Numéro vert** ouvert aux personnes sourdes et malentendantes.
- **Sessions de tchat et live** pour répondre aux questions des candidats.
- Dans chaque fiche de formation (19 500 formations) sur Parcoursup, je dispose des **coordonnées d'un référent handicap qui peut répondre à mes questions.**
- Pour préparer ma rentrée, je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une fiche de liaison que je pourrai transmettre à la formation que j'ai choisie en précisant mes besoins.
Cette fiche de liaison n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je peux la transmettre à la formation que j'aurai choisie pour faciliter mon accueil.

- Dès le début de la phase d'admission, les **candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant** qui sont sans affectation ou n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le **réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.**



Des référents handicap dans chaque établissement

Le référent handicap de l'établissement organise une équipe plurielle en présence de l'étudiant, d'un médecin et éventuellement d'autres professionnels. Ils élaborent alors un plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap.

- **Carte interactive consultable à l'adresse : etudiant.gouv.fr/fr/carte-etablissements**

L'association APACHES regroupe les professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur. Elle met à disposition des ressources et organise des formations pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des étudiants.

- **7,5 millions d'euros** par an de délégation de moyens par le ministère.
- **8 millions d'euros de mise en accessibilité du bâti** en 2021.
- De nouvelles actions grâce à l'utilisation de la **contribution de vie étudiante et de campus** (sport adapté, accessibilité d'événements institutionnels, actions de sensibilisation...).
- **30 contrats doctoraux** réservés aux étudiants en situation de handicap (au lieu de 25 préalablement).

Les évolutions récentes au service des étudiants

- Un guide et des vidéos en ligne pour mieux accompagner les étudiants
- Une portabilité des aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur
- Un droit à réexamen pour l'accès au master
- Parcoursup, une poursuite d'études facilitée pour les étudiants à besoins particuliers



trouvermonmaster
.gouv.fr

Focus autisme

Un vademecum des pratiques des établissements pour accompagner les étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme est disponible sur le site du ministère :

enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145118/les-outils-de-professionnalisation-de-l-accompagnement-des-etudiants.html; <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid39136/vademecum-accompagnement-des-etudiants-des-tsa.html>

À ce jour, le programme **Aspie Friendly** s'est développé dans plus de 25 universités et son site internet est en place : aspie-friendly.fr

Des actions sont menées en direction des étudiants (adaptations pédagogiques, orientation et insertion professionnelle, accompagnement social en lien avec les missions handicap) et en direction des personnels des universités (centre de ressources pédagogiques, aide à l'adaptation pédagogique, formation des personnels).

Un réseau de référents insertion professionnelle se constitue progressivement et un travail d'accompagnement et de préparation à la rentrée universitaire se déploie. **À l'heure actuelle, plus de 400 étudiants sont accompagnés.**

Les points d'approfondissement

Du secondaire au supérieur

Mise en place d'un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs dont les associations de personnes en situation de handicap, sur la continuité des parcours de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur dans le cadre du Comité national de suivi de l'Université Inclusive.

Le logement inclusif

Un exemple de foyer inclusif

Le foyer géré par l'association AGI, situé à Vandœuvre-lès-Nancy, accueille 27 étudiants âgés de 18 à 30 ans. Au-delà de l'hébergement adapté proposé, l'établissement a pour mission de favoriser la poursuite des études, de développer l'autonomie des étudiants et de contribuer à leur insertion professionnelle et sociale.

La vie étudiante

Les établissements d'enseignement supérieur agissent pour rendre la vie étudiante plus inclusive :

- Des actions de formation des associations étudiantes afin de leur permettre de contribuer au développement d'une vie étudiante inclusive qui prenne en compte leurs besoins particuliers.
- Des actions de sensibilisation de la communauté universitaire à la prise en compte du handicap lors de la formation et des examens ou lors de la vie étudiante.
- Un développement des activités physiques et sportives adaptées.
- La mise en accessibilité des actions et lieux culturels.
- Un accès aux soins facilité.
- Un accompagnement adapté aux besoins de l'étudiant lors des stages ou de l'insertion professionnelle.
- Un renforcement de la mobilité internationale.
- Un engagement du Crous afin de prendre en compte les besoins particuliers dans le cadre du logement, de la restauration, de la mobilité ou de l'accompagnement social.

- Des bâtiments plus accessibles dans le cadre des rénovations.
- 100 millions des travaux financés dans le cadre du plan de relance « embarquent » des travaux réglementaires d'accessibilité.

